

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Côte d'Or

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents en exercice Présents
au Conseil
Syndical

52 51 27

Date de la convocation :

12/09/2024

Date d'affichage

12/09/2024

Vote :

Abstention : /

Pour : 31

Contre : /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX
SEURRE VAL DE SAONE

Séance du jeudi 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELORGEY, Président.

Présents :

Marc JAUDAUX – Alain PAUTET – François PERRIN – Laurence JACOTOT – Sébastien FAGOT – Honorine DUBIEF – Patrick JACQUET – Camille SIMAR – Jean-Paul VIVIEN – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Pascal JEANNIARD – Jean BUFFENOIR – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Martine DECHAUD – Sophie CHAVATTE – Henri MAUCHAMP – Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Alain BECQUET – Jack DUBIEF – Magali CHIFFLOT

S'étaient excusés : Thierry MACAIRE (pouvoir M. JACQUET) – Thierry MINET (pouvoir à M. VALENTIN) – David HIEZ (pouvoir M. LEVEQUE) — François LORENZI (pouvoir à M. MAUCHAMP) – Sébastien DELACOUR

Etaient absents : Dominique CAIRE - Yves EUVRARD – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Denis MALUTA – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Aurore MOLARD – Céline GILARDET – Matthieu MICHAUD – Jocelyne LECLERC – Nicolas GAUTHRON – François VARIOT – Rachel BARBIER - Jean-Michel VERPAUX

N° 13/2024

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN

OBJET : Décision modificative budgétaire n°2

La commune de Pouilly-sur-Saône a sollicité la Communauté de communes et le Syndicat des eaux pour la réalisation des extensions de réseaux d'assainissement et d'eau potable requis pour la viabilisation de 4 terrains.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de participation financière pour la création de réseaux et de branchements (assainissement et eau potable) a été validée fixant les modalités suivantes :

- La CCRS délègue temporairement sa maîtrise d'ouvrage au syndicat des eaux pour ce qui relève de la création du réseau d'assainissement,
- La commune participe financièrement, à hauteur de 80 % des dépenses engagées pour ce qui relève de la création du réseau d'eau potable,
- La commune finance en totalité la création des branchements d'eau potable et d'assainissement requis pour la viabilisation des terrains.

Le fléchage comptable retenu pour ces travaux est le suivant :

- pour le Syndicat :
 - imputation au c/ 21 des travaux liés au renouvellement de canalisation
 - imputation au c/ 21 des travaux liés à l'extension de réseau et c/131 pour la participation de la commune à hauteur de 80 %
 - imputation au c/ 21 des travaux de branchements eau et c/ 131 pour la participation de la commune à hauteur de 100 %
 - imputation au c/ 458105 des travaux liés à l'extension de réseau d'assainissement et c/ 458205 pour le remboursement par la CC
 - imputation au compte 458105 pour des branchements assainissement et 458205 pour le financement à 100 % de la commune
- pour le budget Assainissement collectif de la Communauté de communes Rives de Saône:
 - imputation au c/ 21 des travaux d'extension du réseau d'assainissement
- pour la Commune:
 - imputation au c/ 204182 de la participation sur les travaux d'eau (80%) et sur les branchements d'eau et d'assainissement (100 %)

Au regard du fléchage retenu et des inscriptions budgétaires 2024, il manque des crédits au compte 458105 pour régler les travaux de branchements assainissement.

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 021-252107917-20240919-2024_13-BF

S²LO

Par conséquent, il convient de précéder à l’abondement du compte 458105 pour par miroir à l’abondement du compte 458205 de 10 000 € pour le remboursement commune.

Section d’investissement

Envoyé en préfecture le 24/09/2024
Reçu en préfecture le 24/09/2024
Publié le
ID : 021-252107917-20240919-2024_13-BF

10 000 € (enveloppe estimative) et des travaux de branchement



Chapitre-article	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits
458105-opération pour compte de tiers	10 000€			
458205-opération pour compte de tiers			10 000 €	

Il sera demandé aux délégués de valider ces décisions modificatives budgétaires.

Après en avoir délibéré, à la majorité, **LE CONSEIL** :

- **VALIDE** la décision modificative n°2.

Pour extrait conforme, le 19 septembre 2024
Le Président, Sébastien BELORGEY

